

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-3/09

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023781-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

**OBJET :** Attribution de subventions de fonctionnement à l'UNSS et à Profession Sport et Loisirs Francilien

Le Département soutient et encourage les pratiques sportives pour tous et de tous niveaux. Cette volonté se traduit par l'aide qu'il apporte aux associations sportives têtes de réseau départemental, qui développent sur le territoire des actions en faveur du sport scolaire et qui accompagnent l'organisation de nombreuses manifestations sportives : l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et Profession Sport et Loisirs Francilien (PSLF). Il est proposé d'attribuer à ces deux associations des subventions pour un montant total de 94 000 € et dans le même temps, d'approuver les projets de conventions correspondants.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 16 décembre 2021, relative à l'approbation du budget départemental 2022 pour le domaine des activités sportives,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'U.N.S.S. de 50 000 € et de la prélever sur les crédits ouverts au budget départemental 2022 au titre de l'action « Soutien au sport scolaire », opération « Sport scolaire en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise ».

Article 2 : d'attribuer les subventions suivantes à l'U.N.S.S. et de les prélever sur les crédits ouverts au budget départemental 2022 au titre de l'action « Soutien au sport civil » et des opérations suivantes :

Opérations	Objet	Montants des subventions attribuées
Contrats d'objectifs des comités départementaux et projets sportifs	Challenge du Département des cross scolaires U.N.S.S. 77	12 000 €
Manifestations sportives et Grands événements	Planètes	3 000 €
	Championnat de France UNSS de rugby à Lagny-sur-Marne	5 000 €
Sport scolaire en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	Critérium Michel Toussaint, des sections sportives scolaires « athlétisme » - « Meeting national d'athlétisme de Seine-et-Marne »	7 000 €
	Tournoi de Football Virtus des classes ULIS	9 000 €

Article 3 : d'adopter le projet de convention à conclure entre le Département et l'association « Union Nationale du Sport Scolaire de Seine-et-Marne (U.N.S.S.) » joint en annexe n°1 de la présente délibération.

Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à Profession Sport Loisirs Francilien.

Article 5 : que les crédits nécessaires au financement de cette subvention seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget départemental 2022 au titre de l'action « Soutien au sport civil », opération « Centres de ressources sport » du domaine « Activités sportives ».

Article 6 : d'adopter le projet de convention à conclure entre le Département et l'association Profession Sport et Loisirs Francilien (P.S.L. Francilien) joint en annexe n°2 de la présente délibération.

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions au nom du Département.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne